

Page 1

Mesure Axe Service instructeur Dates agréments CLS

1
2-07 -Création d'antennes de La Réunion à l'étranger
2- INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE
REGION – Service de la Coopération Régionale
06 Novembre 2008

# I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

## a) Objectifs

L'intégration de La Réunion dans son environnement régional nécessite un renforcement de sa présence, notamment institutionnelle, dans les pays de l'océan Indien.

L'objectif de cette mesure est de favoriser le développement de relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone, sur les plans économique, social et culturel, par le maintien, ou la création, d'antennes de représentation de notre île dans des pays avec lesquels une coopération renforcée est souhaitée.

## b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

Tableau :	Nature indicateurs Quantification		Valeurs de référence
Rappel des indicateurs du P.O	<ul> <li>Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone</li> </ul>	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013	200 en moyenne annuelle sur 2004-2006
	■ Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection)	10 sur 2007-2013	05
Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention	■ accompagnement de pme réunionnaises ds leur démarches d'échanges commerciaux et implantations a Madagascar (suivi	■ 120 pme s'appuyant sur l'antenne pour développer des échanges et obtenir des renseignements ■ 15 pme installées	96
	administratif, juridique et logistique)	avec l'appui de l'antenne	
	■ mise en place d'une cellule de veille économique (revue de presse, diffusion d'appel d'offre)	■ 1200 destinataires des revues de presse et documents de veilles diffusé par l'antenne	1000



Page 2

2-07 -Création d'antennes de La Réunion à l'étranger Mesure ■ suivi et ■ 17 volontaires du 14 accompagnement de progrès réunionnais en projets, de la région, d'aide accompagnement de au développement et projets d'aide au mobilité professionnelle de développement jeunes réunionnais (formations agricoles, éducation, adduction d'eau, échanges culturels entres les deux îles)

> ■ représentation officielle reconnue par les autorités malgaches

■ 50 démarches de facilitation des échanges entre les deux îles (visas d'affaires, étudiants, ongs, coopération – jumelages)

0

### c) Descriptif technique

Cette mesure vise à maintenir, ou à créer, des structures permanentes ayant vocation à jouer un rôle d'interface entre La Réunion et les pays de la zone afin notamment :

- d'offrir un cadre permanent d'accueil, d'information et de conseil des acteurs économiques, culturels et socio-éducatifs ;
- de promouvoir La Réunion sur les plans économique, social, culturel et éducatif;
- d'une façon générale, de prendre ou soutenir toutes initiatives visant à développer les relations économiques, culturelles et socio-éducatives entre La Réunion et les pays de la zone.

Dans ce cadre, il s'agira d'abord de conforter le rôle de l'Antenne de La Réunion à Madagascar, dont les missions couvrent déjà l'ensemble des secteurs de la politique de coopération régionale et de codéveloppement menée entre les deux îles.

Cette antenne a été créée dans le cadre de l'ancienne programmation 2000-2006.

Cette initiative pourra être étendue, le cas échéant, à d'autres pays de l'océan Indien et d'Afrique australe et orientale.



Page 3

Mesure

2-07 -Création d'antennes de La Réunion à l'étranger

## II. Nature des dépenses retenues / non retenues

#### a) dépenses retenues

Les dépenses retenues sont les dépenses hors taxes qui satisfont aux dispositions communautaires (règlement CE 1080/2006 du 05 juillet 2006, 1083/2006 du 11 juillet 2006) et aux livres de procédures.

Ces dépenses sont notamment :

- Frais liés au fonctionnement de l'antenne et de mise en œuvre de son programme d'activités :
- Frais de transport dans la zone océan Indien ;
- Frais de mission et de tournée du personnel des antennes, aussi bien dans le pays de résidence qu'à l'extérieur de ce pays ;
- Frais liés à l'organisation de séminaires, de conférences, de journées d'études ;
- Petits équipements nécessaires à l'exercice des missions ;
- Frais d'études et d'expertises ;
- Coût des études de définition de projets ou de programmes de coopération, de suivi et d'évaluation des actions ;
- Frais liés à la mise en place de réseaux, notamment certains investissements légers (sites Internet, portails...).

#### b) dépenses non retenues

Ne peuvent être retenus à l'éligibilité du programme :

- TVA;
- Amortissement ;
- Tous frais de siège et/ou de fonctionnement non imputable directement aux missions de l'antenne;
- Investissements immobiliers.
- Frais non justifiés ou non facilement contrôlables

## III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

#### a) Critères de recevabilité

Statut du demandeur (bénéficiaire final)

Collectivité locale

Localisation

Zone océan Indien

Autres



Page 4

Mesure	2-07 -Création d'antennes d	2-07 -Création d'antennes de La Réunion à l'étranger					
b) Cr	b) Critères d'analyse du dossier						
IV.	Obligations spécifiques du de	emandeur					
V.	Informations pratiques						
	• •						
	le dépôts des dossiers :						
	eil Régional de La Réunion						
	ue René Cassin - Moufia - BP 7190 3 Saint-Denis Messag Cedex 9						
	_	(0		-1-			
Où se	renseigner : Conseil Régional de La Réunion	n /Service de la (	Cooperation Region	iaie			
	Services consultés (y compris comité technique) : Conseil Régional de La Réunion /Service de la Coopération Régionale						
VI.	Modalités financières						
a) Mo	odalités de gestion technique						
	Investissement générateur de recettes :	Oui	x Non				
	Régime d'aide :	Oui	x Non				
_	Préfinancement par le cofinanceur public :	Oui	x Non				

## b) Modalités financières

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 100%

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O. : 25%

Plafonds (subvention publique): 100%

## c) Modalités relatives à la mesure / dispositif

Taux de participation des partenaires



# Programmes Opérationnels Européens 2007 - 2013

Page 5

CADRE D'INTERVENTION	(FEDER)
----------------------	---------

Mesure	2-07 - Creation d'antennes de La Reunion à l'etranger						
	UE	Etat	Région	Départ.	Comm	Aut . Pub.	Privés
	%	%	%	%	%	%	%
100 = Dépense	75	0	25	0	0	0	0
publique éligible							

d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés

VII. Liste des annexes (le cas échéant)